

CONDENSE PRESSE - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2011

AFFAIRES GENERALES

1) Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au titre du contrôle administratif – convention avec M. le Sous-Préfet de Béziers

VU la loi N°2004-809 du 13 Août 2004 et notamment son article 139 concernant la possibilité de transmettre les actes par voie électronique, il est décidé :

- De transmettre les actes règlementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité par voie électronique dans le cadre du programme ACTES (Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé) ;
- De désigner en tant qu'opérateur tiers de télétransmission, la société DEMATIS, sise à Paris, dont le dispositif DEMATIS« e-legalité » a été homologué par le Ministère de l'Intérieur, pour un montant hors-taxe de 215,00 € HT soit 257,14 € TTC pour la première année.

2) Acquisition de parcelles en vue de la construction de la future gendarmerie

Dans le cadre de la création de la Brigade de gendarmerie, les voies d'accès et les réseaux divers indispensables à cette réalisation, il y a lieu de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section E 791p – 795 – 796 – 797 - 799p - 800p - 1445p – 2098 – 2099 – 2100 – 2101 – 2102 – 2103 – 2104 – 2240 - 2237p - 789p - 790p, aux différents propriétaires. Cette acquisition est consentie au prix de seize euros le mètre carré.

3) Aménagement de l'Ilôt Surcouf : vente de sols d'immeubles à démolir aux particuliers

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Surcouf, il y a lieu de procéder à la vente des parcelles cadastrées section B 535-536-537-538-539-521-522-523, actuellement en état de ruines, aux différents acquéreurs. Cette cession est consentie au prix de cent euros le mètre carré, conformément aux propositions de découpages établies en partenariat avec les différents intéressés :

4) Dénomination de la Médiathèque municipale

Considérant l'intérêt culturel et communal que présente la dénomination de la nouvelle Bibliothèque Médiathèque avenue Amédée Borrel, du nom de « Médiathèque Georges FRECHE », le Conseil Municipal adopte la dénomination de « Médiathèque Georges FRECHE »,

5) Désignation des membres du Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Electricité

En application de l'article 8 du statut de la Régie, il convient de renouveler, en totalité, les membres non titulaires d'un mandat électif.

Sont désignés : M. Gabriel GUERIN, M. Marcel WILLART, Mme Nadine CASTAN tous domiciliés à Cazouls-les-Béziers, comme administrateurs de la Régie Municipale d'Electricité, d'Eau et d'Assainissement de Cazouls-les-Béziers,

AFFAIRES FINANCIERES

6) Pose et fourniture de système de climatisation : immeuble de la Mairie – demande de subvention au Conseil Général

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux, il est nécessaire de renouveler le système de chauffage vétuste de la Mairie. Il est prévu la mise en place d'une climatisation réversible : le projet est estimé à 46 878,12 € HT soit 56 066,23 € TTC. Une subvention aussi élevée que possible est demandée à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault.